



Restauration et entretien de milieux prairiaux connexes à la rivière dans les gorges de la Bouble

LE PROJET

- **Mots clés** : Espace naturel sensible, gorges, milieux prairiaux.
- **Localisation** : Région Auvergne – Département Allier – Communes Chantelle et Deneuille-les-Chantelle.
- **Maître d'ouvrage** : Conseil général de l'Allier.
- **Partenaires** : Communes de Chantelle et Deneuille-les-Chantelle, Abbaye Saint-Vincent (EURL Fabrication des Bénédictines de Chantelle, propriétaire privé) et autres propriétaires.
- **Contact** : ens-allier@cg03.fr – tél. : 04 70 34 40 03.
- **Financeurs** : AELB et Conseil général de l'Allier.
- **Superficie sur laquelle a porté l'action** : 1,3 hectare.
- **Période de réalisation de l'action** : 2008 à 2013.
- **Milieux** : Prairies abandonnées et boisements semi-naturels en fond de gorges.
- **Montant total pour l'action** : 98 800 €.



Des prairies de pente en régression dans un vaste complexe boisé

Les gorges de la Bouble s'étendent sur près de 5 km et sont peu encaissées (50 mètres au plus). Elles ont été labellisées Espace naturel sensible (ENS) en 2007.

Ce site de 170 hectares est composé de gorges forestières et d'un plateau à prairies bocagères. La nature granitique du sol et la topographie lui confèrent une très grande diversité de milieux naturels : eaux courantes, suintements humides, forêts alluviales, boisements de pente, affleurements rocheux, milieux thermophiles, pelouses, prairies... Cette mosaïque de milieux accueille une faune et une flore spécifiques et remarquables comme l'orme lisse protégé au niveau régional, l'osmonde royale, fougère en nette régression dans l'Allier, ou encore la loutre d'Europe. Les prairies de pente accueillent une palette de végétations humides à sèches, hébergeant nombre d'espèces, comme le cuivré des marais, espèce protégée, sur la banquette basse humide (mégaphorbiaie*) où se trouve l'une de ses plantes hôtes (*Rumex conglomeratus*), ou la mélisse ciliée et l'ail des vignes, espèces thermophiles*, sur les hauts de versant. L'abandon des pratiques ancestrales dans les gorges – liées à la présence des moulins, aux cultures en terrasses et au pâturage – a conduit à la fermeture progressive des milieux. L'arrêt du pâturage est assez récent (années 1970). Des boisements d'essences exogènes (peupliers, résineux) à but de production ont été plantés à cette même époque sans toutefois avoir été exploités du fait de la difficulté des accès.



L'abbaye de Chantelle surplombant les gorges au cœur du site.

Restaurer les espaces prairiaux et régénérer la ripisylve

L'ENS Gorges de la Bouble bénéficie d'un programme d'actions quinquennal dont l'objectif est de préserver, gérer et valoriser les richesses écologiques, paysagères et culturelles. Les actions de restauration, d'entretien et de sensibilisation du public sont conduites en concertation avec les acteurs locaux et par voie de convention.

La restauration d'espaces prairiaux revêt une grande importance au sein de ces gorges boisées à 90 %. Cette action correspond à la réouverture d'anciennes pâtures et à la restauration de la ripisylve* par élimination de peupliers cultivars et de Douglas.



Parcelle de résineux et de peupliers avant abattage.



La même parcelle après abattage. Les espèces caractéristiques de la ripisylve ont été conservées et la prairie restaurée abrite aujourd'hui le cuivré des marais.

Opérations mises en œuvre

Les travaux ont été conduits par phases progressives afin d'appréhender la réaction des milieux et des espèces et de pratiquer une gestion conservatoire adaptée et concertée. Des premiers travaux de débroussaillage et d'abattage sélectifs ont été menés en 2008 sur une ancienne prairie (5 000 m²). Ils ont été suivis en été et à l'automne 2009 d'un débroussaillage d'entretien mécanique sans export du broyat compte tenu de la configuration pentue des lieux. Au cours de l'hiver 2010, 1 900 m² de résineux ont été abattus ainsi que 64 peupliers en bord de rivière pour recréer une prairie (2 500 m²) et régénérer la ripisylve. Cette intervention conséquente a fait appel à l'héliportage pour évacuer les grumes, évitant le tassement des sols et limitant le dérangement (150 m³ évacués en un jour).

Pour maintenir l'ouverture des milieux, un débroussaillage a été pratiqué en 2010, 2011 et 2012. Cette fauche tardive, réalisée à mi-juillet et en octobre, a favorisé le développement des cortèges floristiques prairiaux et le cycle d'un plus grand nombre d'espèces.

Afin de connecter les prairies restaurées et de favoriser le déplacement des espèces, notamment les lépidoptères, un couloir prairial de 110 mètres sur 25 à 45 mètres (3 700 m²) a été réalisé durant l'hiver 2012 par le biais d'un abattage sélectif. Des parcs de pâturage ont également été implantés (920 mètres de clôture agricole) en vue d'un pâturage extensif ovin ou équin.

Enfin, un suivi botanique par placettes a été mis en place afin de suivre l'évolution des milieux.



Les gorges forestières et sauvages où coule la Bouble.

Résultats

1,3 hectare de prairies et ripisylves ont ainsi été restaurés en connexion avec d'autres prairies mitoyennes situées en partie dans l'enceinte de l'abbaye de Chantelle. Cet ensemble prairial représente une surface globale de 2,47 hectares.

Le suivi botanique indique que les milieux évoluent lentement vers des végétations prairiales. Aux endroits les plus avancés, on trouve un ourlet prairial mésoxérophile* assez riche en espèces, avec dominance des poacées comme le fromental et le brachypode penné. L'influence forestière et la présence d'ourlets nitrato-philes* à ortie et gaillet grateron devrait s'estomper avec le pâturage et la floraison des espèces à cycle long typiques des prairies de fauche. Une gestion différenciée favorisera aussi les prairies humides, les mégaphorbiaies et la ripisylve.

Le contrat restauration entretien de zones humides en Val d'Allier

Il s'étend sur la période 2008-2013 et comprend dix-sept projets, dont neuf concernent le département de l'Allier pour un montant de 3,168 M€. Le Conseil général de l'Allier apporte son soutien financier à sept de ces projets portés par des collectivités et associations et il intervient comme maître d'ouvrage sur deux espaces naturels sensibles : les gorges de la Bouble (présenté ici) et les Coquetteaux.

Les objectifs du contrat sont la préservation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides alluviales et des têtes de bassin (préservation de la ressource en eau), la préservation de la diversité biologique, la protection et la valorisation des sites à forts enjeux patrimoniaux, la lutte contre la prolifération des espèces envahissantes, la restauration hydro-morphologique* des grands cours d'eau, la sauvegarde des poissons grands migrateurs, la diffusion de la connaissance et l'animation. Ceux-ci font écho aux objectifs européens de bon état des eaux à l'horizon 2015 et de constitution d'un réseau européen de sites à biodiversité forte.

ACTIONS SIMILAIRES

Plus en aval sur les gorges, 1,8 hectare de prairies en bord de rivière fait l'objet d'un pâturage équin depuis deux ans après l'abandon d'une pratique de fauche (action conduite par les propriétaires). Elles ont un rôle capital pour les lépidoptères et les odonates : zone de nourrissage, zone refuge en période de maturation des imagos*.

